

Newsletter #57 – 27 mars 2019

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Chargements RPLS : millésime 2018 et fil de l'eau

Le chargement du **RPLS annuel au 01/01/2018** dans le SNE a été effectué le 12 mars 2019. Il concerne **l'ensemble des logements mis en service jusqu'au 31/12/2017**.

Ce chargement vient écraser le précédent chargement du RPLS annuel 2017 ainsi que le RPLS au fil de l'eau pour des logements mis en service en 2017.

Parallèlement, le 12 mars 2019, le chargement du RPLS au fil de l'eau a été réalisé en intégrant dans l'outil **l'ensemble des logements immatriculés au fil de l'eau entre le 01/01/2018 et le 04/03/2019 inclus**.

Un chargement complémentaire du RPLS au fil de l'eau sera par ailleurs effectué le 1er avril 2019, intégrant dans l'outil **l'ensemble des logements immatriculés au fil de l'eau entre le 05/03/2019 et le 01/04/2019 inclus**.

A compter du lundi 6 mai 2019, un **chargement du RPLS au fil de l'eau** sera effectué **le premier lundi ouvré de chaque mois** et intégrera dans le SNE **l'ensemble des immatriculations survenues entre le chargement mensuel précédent et la veille du nouveau chargement** (le chargement du lundi 6 mai 2019 concernera ainsi l'ensemble des immatriculations effectuées entre le 02/04/2019 et le 05/05/2019 inclus).

Migration vers TLS 1.2

Rappel : depuis le 25/06/2018, les protocoles TLS 1.0 et 1.1 ne sont plus maintenus.

Par conséquent le niveau de sécurité du protocole de transport des échanges synchrones attendu est le TLS 1.2, conformément au cahier des charges des interfaces publié sur le site des professionnels (rubrique « SNE » > Interfaces > Applications interfacées).

Les webservices du SNE (production et école) acceptent d'ores et déjà les échanges synchrones en TLS 1.2 en plus des versions antérieures.

A compter du 25/06/2019 les webservices de la base Ecole SNE n'accepteront plus que du TLS 1.2.

Les services et éditeurs auront alors 6 mois pour prendre en compte ces changements via la base école et pour vérifier la compatibilité de leur SI ou solution avec TLS 1.2.

Pour la base de production, la sécurité du protocole de transport des échanges synchrones sera uniquement en TLS 1.2 début 2020.

Fin des échanges asynchrones (hors dispatching)

Comme indiqué dans la Newsletter 54, les échanges asynchrones ont été arrêtés le 02/01/2019. Cependant, jusqu'à maintenant, la boîte de réception des mails n'était pas supprimée (envoi.demande-unique@developpement-durable.gouv.fr).

A compter de mi-mai, cette boîte sera supprimée car les mail reçus ne sont de toute façon pas traités.

Pour rappel : **la seule façon d'échanger avec le SNE est désormais le mode synchrone.**